

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 24 juin 2025, à 17 H 00, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MACKE Jean-Marie, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

LAVERSIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DE CARRION Alain donne procuration à PÉDRINI Lélío, IDZIAK Ludovic donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERTIER Jacky donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DERUELLE Karine donne procuration à BOSSART Steve, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, MARIINI Laetitia donne procuration à LEFEBVRE Nadine, OPIGEZ Dorothee donne procuration à CLAIRET Dany, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur PÉDRINI Lélío est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
24 juin 2025

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CITE DES ELECTRICIENS - MODIFICATION DES TARIFS DE LA BILLETTERIE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle.

Pour favoriser la mobilité en TER et promouvoir le tourisme culturel sur le territoire des Hauts-de France, SNCF Voyageurs a souhaité apporter son concours à la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, pour quatre sites culturels incontournables dont la philosophie entre pleinement dans la politique de parrainage de SNCF Voyageurs. Les quatre sites sont Labanque à Béthune, l'Unité d'Art Sacré à Gosnay, la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, la Donation Kijno à Noeux-les-Mines.

Par délibération n°2025/BC014 du 1^{er} avril 2025, le Bureau communautaire a adopté la grille des tarifs des activités payantes applicable à la Cité des Electriciens.

Considérant le partenariat de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay avec la SNCF Voyageurs sur l'opération « TER de Culture » permettant de profiter de réductions à l'entrée de lieux culturels et sites d'exceptions dans les Hauts-de-France.

Considérant que dans ce cadre, il y a lieu d'ajouter aux droits d'accès à tarif réduit, soit 4 €, le fait d'être titulaire d'un titre de transport ferroviaire SNCF Voyageurs TER-Hauts-de-France valable le jour de la visite.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 16 juin 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approuver, à compter du 1^{er} juillet 2025, la nouvelle grille tarifaire de cet équipement culturel tel que ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles...).

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de la Cité des Électriciens à compter du 1^{er} juillet 2025, telle que ci-annexée.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **26 JUIN 2025**

Et de la publication le : **30 JUIN 2025**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien



DAGBERT Julien

PRESENTATION DES TARIFS DE BILLETTERIE DE LA CITE DES ELECTRICIENS
A BRUAY-LA-BUISSIÈRE - 1er JUILLET 2025

	Type de prestations		Prix de vente TTC (en euros)	Conditions d'application
Individuel	Entrée	Plein tarif	6	
		Tarif réduit	4	Pour les demandeurs d'emploi, les titulaires d'une des cartes du Louvre-Lens, les personnes en situation de handicap, les enseignants et les guides conférenciers, les accompagnants des artistes invités, les accompagnants des anciens habitants de la Cité, les bénéficiaires des minima sociaux, pour les détenteurs de billets SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France daté du jour de la visite
		Gratuit	0	Jusqu'à 26 ans. Pour les journalistes, les locataires de gîtes, les artistes invités et les anciens habitants. Pour tous lors d'événements culturels (Festival "Vacances à Gardincour I", toutes les journées nationales sous l'égide du Ministère de la Culture, Sainte-Barbe) Dans le cadre de l'organisation de jeux concours (nombre d'entrées défini de gré à gré suivant les partenariats)
		Tarif tribu	20	5 personnes
		Tarif tribu	23	6 personnes
		Tarif tribu	26	7 personnes
		Tarif tribu	29	8 personnes
	Visite plein air	Plein tarif	4	
		Tarif réduit	3	
		Tarif tribu	16	5 personnes
		Tarif tribu	18	6 personnes
		Tarif tribu	20	7 personnes
		Tarif tribu	22	8 personnes
	Atelier	Tarif horaire	4	
		Atelier (1h30)	6	Tarif plein
			4	Tarif réduit pour tout enfant dont l'adulte accompagnant suit la visite thématique organisée à la même heure
		Atelier assuré par les médiateurs de la Cité les mercredis et vendredis des vacances scolaires de la zone B	0	Gratuit
	Visite guidée + accès aux expositions	Plein tarif	8	
		Tarif réduit	5	Pour les demandeurs d'emploi, les titulaires d'une des cartes du Louvre-Lens, les personnes en situation de handicap, les enseignants et les guides conférenciers, les accompagnants des artistes invités et les accompagnants des agents de la Cité, les accompagnants des anciens habitants de la Cité, les bénéficiaires des minima sociaux, les détenteurs du Pass Musées Proscitec
		Gratuit	0	Jusqu'à 26 ans. Pour les journalistes, les locataires de gîtes, les artistes invités, les anciens salariés de la Cité et les anciens habitants.. Pour tous lors d'événements culturels (Festival "Vacances à Gardincour I", toutes les journées nationales sous l'égide du Ministère de la Culture, Sainte-Barbe) Dans le cadre de l'organisation de jeux concours (nombre d'entrées défini de gré à gré suivant les partenariats)
		Tarif tribu	25	5 personnes
		Tarif tribu	28	6 personnes
		Tarif tribu	31	7 personnes
		Tarif tribu	34	8 personnes

Groupe	Forfait "petits groupes"	Visite guidée	1h00	50	Jauge : 2 à 10 personnes
		Atelier	1h00	50	
		Visite théâtralisée <i>Les Murs ont des oreilles</i>	1h30	250	Durée : 1h30 - jauge : jusqu'à 10 personnes
	Atelier	Tarif horaire		100	Jauge : 10 à 25 personnes
	Visite guidée	Tarif horaire		100	Jauge : 10 à 25 personnes
	Visite théâtralisée	<i>Les Murs ont des oreilles</i>	1h30	400	Durée : 1h30 - jauge : 10 à 40 personnes
	Dégustation thématique			4,5	par personne
	Forfait scolaire et assimilés (centre de loisirs, champ social, etc.)	Visite ou visite + atelier	Première heure	50	Jauge : 10 à 25 personnes
			Demi-heure supplémentaire	25	
		Visite théâtralisée <i>Les Murs ont des oreilles</i>	1h30	250	Durée : 1h30 - jauge : 10 à 40 personnes
	Scolaires et acteurs de l'ESS	Atelier	1h00	100	
		Atelier	1/2 h supplémentaire	25	
		Visite guidée	1h00	100	
		Visite guidée	1/2 h supplémentaire	25	
	Forfait séminaire	Accueil café / viennoiserie + location d'une salle + mise à disposition du matériel (rétroprojecteur, paperboard, wifi + goûter/café	4h	200	37,5 euros de l'heure pour l'entreprise soit un coût de 9,40 euros par personne sur une base de 16 personnes
		Accueil café / viennoiserie + location d'une salle + mise à disposition du matériel (rétroprojecteur, paperboard, wifi + goûter/café	8h	350	37,5 euros de l'heure pour l'entreprise soit un coût de 15,60 euros par personne sur une base de 16 personnes
	Location des espaces	Location des espaces extérieurs et/ou intérieurs	journée	fourchette de 600 à 6 000 €	
		Forfait séminaire (chez Gisèle ou salle d'atelier)	1/2 journée	240	
		Forfait séminaire (chez Gisèle ou salle d'atelier)	journée	420	